



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



CONSULTATION REGIONALE SUR LE SYSTEME DE SAUVEGARDE INTEGRE

AFRIQUE DU NORD

RABAT, 12-14 JUIN 2012



TABLE DES MATIERES

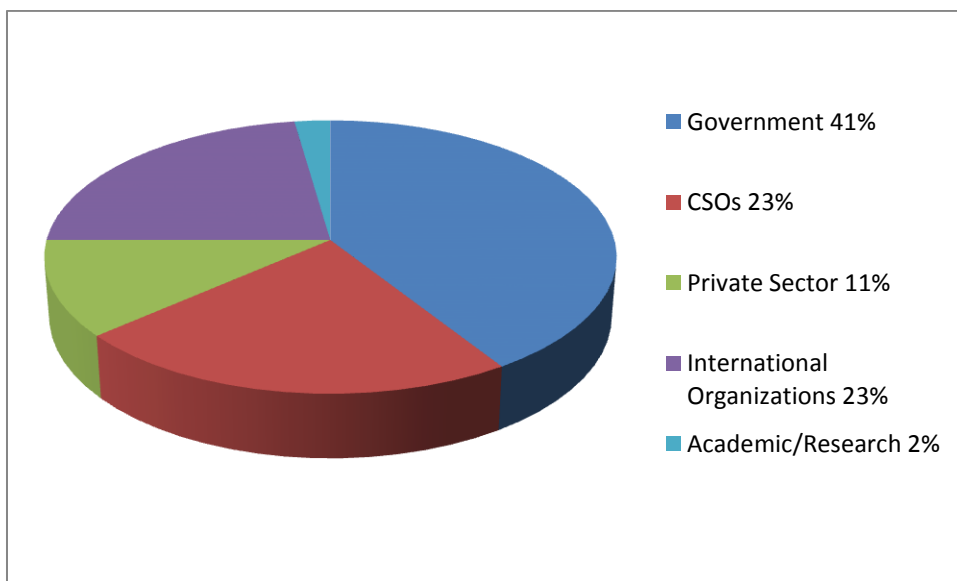
I.	Introduction	3
II.	Processus de consultation	6
	A. La session plénière	6
	B. Les travaux de groupe	7
III.	Principales recommandations par SO	8
	A. SO 1 : Evaluation environnementale et sociale	8
	B. SO 2 : Réinstallation involontaire et conditions de travail	9
	C. SO 3 : Biodiversité et service écosystémiques	9
	D. SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources	10
	E. SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité	10
IV.	Conclusion et recommandations générales	11
 ANNEXES		
	Annexe 1 : Liste des participants et listes des groupes de travail	12
	Annexe 2 : Questions/Réponses Explications/Commentaires de la session plénière	18
	Annexe 3 : Rapport du Groupe 1 (SO1)	26
	Annexe 4 : Rapport du Groupe 2 (SO2) et (SO5)	28
	Annexe 5 : Rapport du Groupe 3 (SO3) et (SO4)	30



I. INTRODUCTION

La Banque Africaine de Développement (BAD) a pris l'initiative d'entamer une série de consultations couvrant l'ensemble des régions africaines sur son Système de Sauvegarde Intégré (SSI) en cours de finalisation et d'adoption à la Banque.

Le présent rapport reprend ainsi les principaux points discutés lors de la consultation régionale de l'Afrique du Nord, tenue à Rabat du 12 au 14 juin 2012, relative à la conception du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD). La participation des différents groupes est illustrée ci-dessous :



Pour la Banque, les présentes consultations régionales visent un triple objectif :

- Améliorer la qualité et la pertinence du SSI ;
- Promouvoir une compréhension commune des objectifs, principes et besoins des sauvegardes ;
- Orienter la formulation de l'énoncé de politique de sauvegarde.

En effet, au cours des processus de reconstitution du Fonds Africain de développement (FAD XII), de l'Augmentation Générale de Capital (AGC) de la BAD en 2010, et à la demande des actionnaires, la Banque s'est engagée à la révision et à la modernisation de ses procédures et système de protection environnementale et sociale en préparant et en adoptant un (SSI). Ce système permet également de favoriser l'intégration des considérations liées aux changements climatiques dans le processus de révision et de conformité de ses mesures de protection environnementale et sociale.



Dans cette perspective, en Septembre 2010, le Comité des Opérations de la Banque a approuvé la Note Conceptuelle « Vers un Système de Sauvegarde Intégré » fondé sur les éléments suivants:

- *Un énoncé de politique de sauvegardes environnementales et sociales* de la Banque.
- *Des sauvegardes Opérationnelles (SO)* qui sont au nombre de cinq, brèves et ciblées, qui établissent clairement les exigences opérationnelles auxquelles les opérations financées par la Banque doivent se conformer.
- *Des Procédures d'Évaluation Environnementales et Sociales (PEES)* qui fournissent des informations sur les procédures particulières que la Banque et ses clients devraient suivre pour s'assurer que les opérations de la Banque répondent aux exigences des sauvegardes opérationnelles à chacune des étapes du cycle de projet de la Banque.
- Des lignes directrices fournissant des opérations techniques relatives aux approches méthodologiques et aux mesures de gestions particulières, pertinentes à la réalisation des sauvegardes opérationnelles.

De manière générale, ces consultations régionales visent à impliquer les différentes parties prenantes à la conception du Système de Sauvegarde Intégré de la Banque et à aligner ce dernier sur les bonnes pratiques déjà expérimentées par d'autres Banques Multilatérales de Développement (BMD). La Banque retient 5 SO qui définissent de manière claire les exigences opérationnelles auxquelles les opérations financées par la Banque doivent se conformer.

- **SO 1 : Evaluation environnementale et sociale.** Cette sauvegarde comprend les questions telles que la portée, la catégorisation, l'utilisation de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS), et des cadres de gestion environnementale et sociale, de la vulnérabilité au changement climatique, de la consultation publique, et des procédures de règlement des conflits. Cette sauvegarde opérationnelle primordiale consolide les exigences et engagements politiques énoncés dans la politique de la Banque sur l'environnement. Elle met également à jour les exigences pour tirer parti des meilleures pratiques des BMD sur un certain nombre de questions opérationnelles.
- **SO 2 : Réinstallation forcée : Acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation.** Cette sauvegarde opérationnelle consolide les exigences et engagements politiques énoncés dans la Politique de la Banque sur la réinstallation forcée et elle intègre également les améliorations visant à accroître leur efficacité opérationnelle.
- **SO 3 : Biodiversité et services écosystémiques.** Cette sauvegarde opérationnelle traduit les engagements stratégiques contenus dans la politique de la Banque sur la gestion intégrée des ressources en eau en exigences opérationnelles. Elle reflète l'importance de la biodiversité en Afrique, ainsi que la priorité accordée à la clarification des normes et des exigences pertinentes des BMD. Elle reflète



également les meilleures pratiques actuelles en ce qui a trait à l'inclusion des exigences dans l'analyse des impacts potentiels sur les services écosystémiques.

- **SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources.** Cette sauvegarde opérationnelle couvre la gamme des effets environnementaux clés pour lesquels il existe des normes internationales pertinentes et suivies par toutes les BMD et les Principes de l'Équateur.
- **SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité.** Cette sauvegarde opérationnelle reflète l'essentiel des normes de l'Organisation Internationale du Travail qui ont été adoptées par la plupart, sinon la quasi-totalité des BMD et Banques de l'Équateur.

Compte tenu de l'importance des problématiques liées aux changements climatiques, à la dégradation des sols, à la destruction des écosystèmes, et à la perte de biodiversité, ces consultations régionales incluent trois principes essentiels : l'écoute et l'apprentissage, la création de partenariats stratégiques pour l'appropriation du SSI et le pilotage du processus.

Outre cette partie introductive, le rapport est structuré en trois parties : le processus de consultation, les principales recommandations par SO et la conclusion et recommandation générale.



II. PROCESSUS DE CONSULTATION

A. La session plénière

Outre l'accueil et l'enregistrement des participants, la session plénière a été marquée par le discours d'ouverture de la Représentante Résidente de la BAD au Maroc, le discours officiel d'ouverture du représentant du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, et la présentation des participants (voire liste des participants en annexe 1). Deux présentations ont été faites sur le processus et l'approche dans le développement du système de sauvegardes intégré et sur les principes qui ont présidé à la sélection des sauvegardes opérationnelles (SO), et ensuite une présentation a été faite sur les aspects techniques des sauvegardes et finalement l'organisation des sessions de groupe pour le jour 2.

Les allocutions d'ouverture ont permis de présenter la pertinence et les enjeux de la mise en œuvre d'un Système de Sauvegardes Intégré (SSI) au sein du Groupe de la BAD et de préciser le rôle majeur des différentes parties prenantes à ce processus participatif en vue d'une plus grande appropriation de cet outil.

La première présentation « la création d'un Système de Sauvegarde Intégré » avait pour objectif de présenter le processus de conception du système de sauvegarde intégré en mettant en évidence: (a) le contexte de son élaboration, (b) les décisions clés, (c) l'énoncé des politiques, (d) les sauvegardes opérationnelles, (e) les Procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales (PEES), (f) les lignes directrices et (g) le calendrier de finalisation du SSI.

La deuxième présentation a été consacrée aux principes des sauvegardes opérationnelles (SO). Ces SO ont pour but de définir les prescriptions environnementales et sociales pour améliorer la qualité à l'entrée des projets financés par la Banque.

Les deux présentations ont suscité de riches échanges ayant porté notamment sur : le rôle du mécanisme indépendant d'inspection pour assurer une large participation des parties prenantes et la transparence, et sur le renforcement des Systèmes-Pays qui existent et qui souffrent de la mise en œuvre. Aussi, la nécessité de prise en compte de l'ensemble des opérations financées par la BAD, y compris les prêts de politiques et les programmes d'appui budgétaire a été détaillée. En outre, ces échanges élaborent l'importance du traitement adéquat des réinstallations involontaires, la nécessité des financements dédiés aux sauvegardes environnementales et sociales, y compris pour la réalisation des études, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'atténuation, le respect des exigences de catégorisation par les unités organisationnelles de la BAD afin d'assurer la durabilité sur le terrain, et enfin la nécessité du renforcement des capacités des acteurs (Etats, Organisations de la Société Civile (OSC), secteur privé, communautés locales) pour une meilleure appropriation des projets financés par la BAD.

B. Les travaux de groupe



Trois groupes de travail ont été formés à cet effet :

- Groupe 1 : Evaluation environnementale et sociale (SO1)
- Groupe 2 : Réinstallation involontaire, conditions de travail (SO2), Condition de travail, Santé et sécurité (SO5)
- Groupe 3 : Biodiversité et service écosystémiques (SO3), Prévention et contrôle de la pollution, Gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources (SO4)

La contribution des groupes de travail (voir annexe 3, 4, 5) visait un triple objectif :

- guider la formulation des sauvegardes opérationnelles ;
- examiner et renforcer les objectifs, principes et exigences en matière de sauvegardes opérationnelles ;
- améliorer la qualité et la pertinence d'ensemble des sauvegardes opérationnelles.

Après une lecture des termes de références, chaque groupe de travail a adopté une méthodologie consistant à lire attentivement les SO proposées, à commenter et à faire des recommandations sur les sauvegardes opérationnelles spécifiques étudiées.



III. Principales recommandations par SO

Les sauvegardes opérationnelles constituent cinq énoncés de politique, brefs et ciblés, qui établissent clairement les exigences opérationnelles auxquelles les opérations financées par la banque doivent se conformer.

Sur la base des discussions, les recommandations suivantes, classées par SO ont été formulées :

A. SO 1 : Evaluation environnementale et sociale

Cette SO a pour objectif d'intégrer les considérations environnementales et sociales (y compris celles liées à la vulnérabilité et aux changements climatiques) dans les opérations de la banque et de contribuer ainsi au développement durable dans les pays africains.

Pour une meilleure évaluation des impacts environnementaux et sociaux, les recommandations suivantes ont été formulées :

1. Améliorer la qualité et la pertinence des évaluations économiques, environnementales et sociales des projets de la Banque.
2. Perfectionner le processus de présélection et de catégorisation des projets par des évaluations de terrain pertinentes pour éviter ou limiter les incidences négatives sur les populations locales.
3. Renforcer l'approbation des règles et procédures de la Banque en matière de préjudice et de redressement des torts par les parties prenantes aux projets financés par la Banque. Ainsi, le Mécanisme Indépendant d'Inspection (MII) de la Banque doit être renforcé.
4. Conformer les consultations aux besoins des populations locales et aux principes de la Banque en matière de préparation du projet.
5. Impliquer systématiquement les communautés locales, le secteur privé, les organisations de la Société Civile et les administrations publiques dans le processus de l'évaluation de l'impact environnemental et social par la construction du processus de participation tant culturel que social.
6. Mettre en place le processus de transparence de divulgation de l'information.
7. Appliquer le principe de progression afin que toutes les OS ne s'appliquent pas tout le temps car sinon l'impact serait exponentiel.



B. SO 2 : Réinstallation involontaire, conditions de travail

Cette SO constitue un surcoût non négligeable, quand il s'agit de l'acquisition de terres, des déplacements de populations et d'indemnisation, et peut avoir des effets néfastes à long terme sur les individus et les communautés.

L'objectif étant de garantir un traitement acceptable, juste et équitable pour le développement durable (politique de 2003). Au vu des échanges, quelques enseignements clés ont été retenus pour cette SO à savoir :

1. Améliorer le processus d'indemnisation et d'aide à la réinstallation des personnes affectées par les projets financés par la Banque. A cet effet, assurer que les personnes déplacées soient traitées de façon juste et équitable socialement et culturellement.
2. Renforcer le processus de suivi physique et financier des personnes affectées par les projets financés par la Banque.
3. Impliquer systématiquement le secteur privé, les organisations de la Société Civile, les ONG et le secteur public dans le processus relatif à la réinstallation involontaire (acquisition des terres, déplacement des populations et indemnisation).
4. Renforcer les capacités des parties prenantes et l'appropriation des règles et procédures de la Banque en matière de réinstallation involontaire. Une faible appropriation des règles et procédures engendrera un retard dans le démarrage des projets et une faible performance de certains projets.
5. La Banque devrait prévoir des sanctions pour les emprunteurs ne respectant pas les règles en matière d'indemnisation des personnes affectées par le projet.
6. Introduire systématiquement des composantes en éducation environnementales auprès des populations et en particulier des enfants

C. SO 3 : Biodiversité et service écosystémiques

Cette SO a pour objectif de déterminer et mettre en œuvre les possibilités de préserver la biodiversité et de maintenir les services écosystémiques prioritaires aux communautés (avantages que les populations tirent des écosystèmes).

Des recommandations ont été faites notamment en ce qui concerne :

1. Renforcer les politiques nationales et l'harmonisation en matière de biodiversité et des services écosystémiques, notamment l'utilisation rationnelle des ressources.
2. Mettre en place un cadre effectif permettant une évaluation environnementale et sociale des risques pour la diversité biologique et les services écosystémiques.



3. Prendre en compte et s'adapter au contexte des pays (la Convention sur la biodiversité visant à préserver la diversité biologique et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles).
4. Renforcer les consultations auprès des observatoires en charge de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'utilisation rationnelle des ressources.

D. SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources

Cette SO expose les principales conditions de contrôle et de prévention de la pollution que les emprunteurs ou les clients doivent respecter afin d'atteindre une performance environnementale de grande qualité tout au long du cycle de vie du projet, et de parvenir à une utilisation efficace et durable des ressources naturelles.

Cette SO a pour but d'orienter la gestion et la réduction des polluants, des déchets et des émissions des Gaz à Effet de Serre, d'établir un cadre pour l'utilisation efficace des matières premières et des ressources, à savoir l'énergie et l'eau, de faire référence aux conventions et normes internationales et de s'harmoniser avec les lignes directrices des Banques Multilatérales de Développement (BMD).

E. SO 5 : Condition de travail, Santé et sécurité

L'objectif est ici d'établir, de maintenir et d'améliorer la relation employeur-employé, de promouvoir le respect des prescriptions légales nationales, d'assurer la cohérence aux conventions internationales, de protéger le personnel des discriminations, à savoir l'exclusion, et de dénoncer le travail des enfants et le travail forcé.

En d'autres termes, les systèmes d'inspection du travail doivent être renforcés pour garantir le respect du droit de travail à travers la promotion des normes internationales de l'Organisation International du Travail (OIT).



IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS GENERALES

Les travaux de consultation régionale de l’Afrique du Nord pour la conception du Système de Sauvegarde Intégré et des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD se sont déroulés dans le respect des principes de transparence, de large participation et de diffusion de l’information et d’accessibilité.

Il en résulte des travaux de groupe, des suggestions et des recommandations générales qui seront pris en compte lors de la finalisation des documents du Système de Sauvegarde Intégré.

On peut citer :

1. Améliorer l’édition de la version française ;
2. Renforcer graduellement les capacités des systèmes-pays et s’assurer de leur cohérence avec la politique de sauvegarde intégrée proposée ;
3. Intégrer le genre dans la politique (améliorer les SO) ;
4. Renforcer le suivi après la mise en place, lors de la mise en œuvre et après la supervision des projets pour l’environnement et les questions sociales ;
5. Insérer les prescriptions des conventions internationales en matière de biodiversité, droits économiques, socioculturels et environnementaux dans le document ;
6. Développer les aspects institutionnels et règlementaires pour l’application effective des lois (mise à niveau des capacités) ;
7. Renforcer les capacités locales et territoriales (gouvernements, société civile, et secteur privé...) en termes de formation sur les procédures et appui pour le suivi des projets et de l’éducation environnementale et incitations (prix) à la durabilité ;
8. Développer des termes de référence spécifiques pour les grandes infrastructures (barrages, routes, centrales électriques) sur la gestion intégrée des ressources en eau (écoulements environnementaux) ;
9. Créer une synergie entre bailleurs et autres intervenants dans la sensibilisation environnementale y inclure les bureaux nationaux de la Banque ;
10. Favoriser l’échange d’expertise entre les pays ;
11. Veiller sur le respect des droits des travailleurs ;
12. Réfléchir à l’inclusion stratégique du changement climatique ;
13. Veiller à l’intégration des effets cumulatifs ;
14. Se rapprocher du patronat pour qu’il adhère aux sauvegardes ; et
15. Veiller à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption.



ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS ET LISTES DES GROUPES DE TRAVAIL

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Pays	Nom	Fonction	Etablissement
1	Tunisie	Mme Faiza BEN ATIG	Environnementaliste	SCET TUNISIE
2	Tunisie	M.Riyadh ZAYANE	General Manager	CONNECT
3	Tunisie	Mme TOURE ZENEB	Principal Civil Society Engagement Officer, ORQR4	BAD
4	Tunisie	Mme Amine Almaz	Chief Operations Expert, EGFO	BAD
5	Mauritanie	M. Maloumdine Maouloud	Directeur Adjoint de la Programmation, la Coordination et l'Information Environnementale	Directeur Adjoint de la Programmation, la Coordination et l'Information Environnementale
6	Mauritanie	M. N'GAEDE Alassane	Président de l'ONG PRAD	ONG PRAD (PERSPECTIVES RURALES-Association de Développement)
7	Mauritanie	M. Mohamed EL MOKTAR	Délégué Régional Environnement et Développement Durable	Ministère Environnement et Développement Durable
8	Égypte	M. Nadeem Mansour	Executive Director	Egyptian Center For Economic and Social Rights-ECESR
9	Égypte	M. El-Badrawi , Mahinour	Human Rights & Para-Legal Researcher/ Foreign Loan Program Officer at ECESR	The Egyptian Center for Economic and Social Rights – ECESR-
10	Égypte	M. Mohsen TAWFIK		
11	Égypte	M.Saher EL SALLAB	Member of Advisory Board of Egyptian Business Woman Association	Egyptian Business Woman Association
12	Égypte	Mme Iman El Ayouty	Senior Economist	The Egyptian Center for Economic Studies
13	Algérie	M. EGUIDA, KOSSI ROBERT	Principal Country Economist, DZFO	BAD
14	Algérie	M. SOLTANI Oussama	Inspecteur Divisionnaire	Ministère des Finances
15	Algérie	Mme. Ourida TALMAT KADI	Ingénieur en Hydraulique	Ministère des Ressources en Eau
16	Algérie	M. Mokhtar BOUDINA		Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement



17	Algérie	M. Abbas Mohamed		Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
18	Pays Bas	Mme Anne FRANK		
19	Mali	M. Coulibaly Mohamed	Chargé de Campagnes et de Plaidoyer	
20	Togo	M. Kossi LOUMONVI	Water, Sanitation and Social Justice Advocacy Officer.	NGO
21	ORQR	M. DIOP Mbarak	Chief Safeguard Policy Officer	BAD
22	ORQR	Mme Aimée BELLA CORBIN	Water Engineer, Principal Safeguard Specialist	BAD
23	ORQR	Mme Anouk FOUICH	Program Officer	BAD
24	Maroc	Mme EL MADANI Meryem		
25	Maroc	M. AMEZIANE ABDELAZIZ	Ingénieur Général Direction Générale de l'Hydraulique Département de l'Eau	Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et l'environnement
26	Maroc	M. ZOUBIR IDRISSE MY EL HASSAN	Chef de service	Ministère de l'Intérieur/ DGCL
27	Maroc	M. Said OUATTAR	Enseignant chercheur, Expert international	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
28	Maroc	M. Mourad HAJJAJI	Directeur de la coopération internationale	Agence de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique
29	Maroc	M. Bouzekri RAZI	Chef de service de la Coopération Bilatérale	Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et l'environnement
30	Maroc	M. Mounir FERRAM	Directeur Délégué	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
31	Maroc	M. Othman BENJELLOUN	Groupement General des Banques Marocaines	Président
32	Maroc	M. Mohammed BENCHABOUN	Président Directeur Général	Banque centrale Populaire
33	Maroc	Mme Salima AYOUCHE	Directrice Qualité Groupe	ATTIJARI Wafa Bank
34	Maroc	Mme Fatima Zohra Lahlai,	chargée des Relations Internationales	Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement
35	Maroc	Najia FATINE	Chargée de programmes	Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement
36	Maroc	M. BELKASSEMI	Secrétaire Général	Ministère de l'Education nationale
37	Maroc	Mme Loubna CHAMIM	Chef de division de la coopération	Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes
38	Maroc	Mme Nawal KHALIFA	Directeur Pole Finance	Office National de l'Eau Potable



39	Maroc	Mme Faouzia ZAABOUL	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures	Ministère de l'Economie et des Finances
40	Maroc	Mme LAHRECH Touriya	Présidente	Association NG Forum des Contributions Maroc
41	Maroc	M. Abdelouahecd LAMRHARY	Chef division environnement	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
42	Maroc	Mme Najat saidou	Chef service étude environnement	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
43	Maroc	M. Khalid KENSI	Chef du Service des relations avec les organismes financiers régionaux à la Direction du Trésor et des finances extérieures	Ministère de l'Economie et des Finances
45	Maroc	M.Mohamad FEKRI	Inspecteur en education	Ministère de l'éducation DSSP
46	Maroc	M.Taieb Souzane	inspecteur en planification de l'education	Ministère de l'éducation DSSP
47	Maroc	M.Abdelhak Ghoul	chef de division de la planification	Ministère de l'éducation DSSP
48	Maroc	M.Brahim Haddane	conseiller régional AF Rabat	UICN
49	Maroc	Mme Leila Jaafor	Expert social	BAD (MAFO)
50	Maroc	M.Brahim Elbouh		Association l'initiative pour l'environnement
51	Maroc	Mme Amani Abou Zaid	Res_Rep MAFO	BAD (MAFO)

LISTE GROUPE 1



SO1 : Evaluation environnementale et sociale

N°	Noms et Prénoms	Titre / Institution
1	M. N'GAEDE Alassane	Président de l'ONG PRAD
2	M. Maloumdine Maouloud	Directeur Adjoint de la Programmation, la Coordination et l'Information Environnementale
3	Mme Najat saidou	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
4	M. Abdelouahed LAMRHARY	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE
5	CHAOUKI Samir	ADEREE
6	M. SOLTANI Oussama	Ministère des Finances
7	M. ZOUBIR IDRISSE MY EL HASSAN	Ministère de l'Intérieur/ DGCL
8	M. Nadeem Mansour	Egyptian Center For Economic and Social Rights-ECESR
9	Taieb SOUZANE	Ministère de l'éducation Nationale
10	M. Coulibaly Mohamed	IRPAD MALI
11	M. AMEZIANE ABDELAZIZ	Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et l'environnement
12	Najia FATINE	Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement

LISTE GROUPE 2



SO 2 : Réinstallation involontaire, conditions de travail

SO 5 : Condition de travail, Santé et sécurité

N°	Noms et Prénoms	Titre / Institution
1	M.Riyadh ZAYANE	CONNECT
2	M. El-Badrawi , Mahinour	The Egyptian Center for Economic and Social Rights –ECSR-
3	Mohamed FIKRI	Planificateur Education Nationale Maroc
4	Mme Amine Almaz	BAD
5	Mme Salima AYOUCHE	ATTIJARI Wafa BANK
6	Mme Faiza BEN ATIG	SCET TUNISIE
7	MASBAHI Zaï nab	Ministère de l'Economie et des Finances SROFR
8	Mme Iman El Ayouty	The Egyptian Center for Economic Studies

LISTE GROUPE 3



SO 3 : Biodiversité et service des écosystèmes

SO 4 : Pollution, Gaz à effet de serre, les matières dangereuses et l'efficacité des ressources

N°	Noms et Prénoms	Titre / Institution
1	M. Mohamed EL MOKTAR	Ministère Environnement et Développement Durable
2	Brahim ELBOUH	Association l'initiative pour l'environnement
3	Mme EL MADANI Meryem	WWF
4	M. Kossi LOUMONVI	NGO
5	M. EGUIDA, KOSSI ROBERT	BAD
6	M. Said OUATTAR	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II
7	AMRI Med Jaouad	Banque Centrale Populaire
8	M.Abbas Mohamed	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural



ANNEXE 2: QUESTIONS/REPONSES EXPLICATIONS/COMMENTAIRES DE LA SESSION PLENIERE

Questions	Réponses	Explications/Commentaires
Concernant les domaines d'intervention et secteur financier, est ce que la Banque dispose comme à l'instar des autres organismes multilatéraux et bailleurs de fonds d'une liste d'exclusion ?	Il y a une liste d'exclusion, la BAD ne finance pas les activités d'armement, et tout ce qui concerne les activités frauduleuses.	
La date du 31 aout est-elle valide pour clôturer les consultations ?	Oui elle est valable	
Question sur la validation avec les autres partenaires	Ça sera difficile de retourner faire les 5 consultations régionales ce que nous espérons c'est de toucher le maximum d'acteurs en mettant en ligne et en communiquant les documents finaux pour permettre de faire une revue finale avant de pouvoir valider avec la Banque.	
Que fait la Banque en termes de supervision et monitoring?	<p>Une fois que l'évaluation est faite, il y a un Plan de Gestion Environnemental et Social qui est préparé et diffusé sur le site de la Banque pendant une période de 120 jours pour les projets de la catégorie 1 et 30 jours pour ceux de la catégorie 2, et une fois qu'il a répondu à toutes les préoccupations en matières environnementale et sociale, ce plan est appliqué et en général par l'équipe de mise en œuvre du projet.. Aujourd'hui, avec le nouveau système, on va s'assurer qu'à chaque étape de la mise en œuvre du projet, il y aura un suivi effectif étape par étape pendant la phase des évaluations environnementales et sociales. C'est la raison pour laquelle au niveau du coût du projet, on s'assure d'un budget affecté à cette supervision.</p> <p>A la fin du projet, il y a un rapport d'achèvement pour tirer les enseignements (suggestions, problèmes, réussite), et enfin il y a l'impact du projet qui se fait en dehors de la BAD 2 ans ou 3 ans après le lancement du projet. Le</p>	



	<p>mois au cours de la préparation du projet, si on se rend compte qu'on ne peut pas avoir un projet durable, il y a des décisions douloureuses à prendre mais la Banque peut prendre ces décisions et arrête complètement la préparation du projet.</p>	
<p>Quelle est la coopération avec les autres partenaires au développement la banque mondiale sur les systèmes pays ?</p>	<p>Effectivement prochainement pour mettre à niveau les systèmes pays, nous sommes en coopération avec la Commission Hollandaise sur les évaluations environnementales, la Banque Mondiale et la Banque Asiatique du développement car ça ne sert à rien de faire des diagnostics pays là où la documentation existe. Il y a un système d'échange entre nous qui permettra d'éviter les doublons.</p>	
<p>Quel sera le système de suivi ISTS et le rôle de leur département ?</p>	<p>Ce système sera automatisé et une mise à jour sera demandée à chaque fois qu'un task manager voudra introduire des changements dans le document, la machine lui demandera de mettre à jour l'ISTS automatiquement après la mise à jour. Cela parviendra au département Sauvegardes et Conformité, ce qui permettra d'évaluer la cohérence de ce qui a été décidé et suite aux recommandations fournies, continuer la préparation de son projet.</p>	
<p>Quelle est l'implication de la communauté, le niveau d'accès à l'information, le rôle des emprunteurs et de la BAD ?</p>	<p>Là c'est une responsabilité commune parce que les gouvernements sont sensés servir les intérêts de leur communauté et faciliter la circulation de l'information. Mais il y a également au niveau de la Banque, un système de divulgation des documents qui permet de partager la responsabilité. Il y a un engagement global sur les projets. Par exemple quand il y a des plaintes spécifiques sur nos procédures et nos politiques cela coûte très cher de les traiter. Nous avons par exemple le cas de l'Afrique du Sud concernant une plainte pour la production d'énergie électrique. Il y a un risque non seulement de réputation mais aussi le risque de ne pas atteindre l'efficacité dans les opérations qui destinées au développement des</p>	



<p>Il y a un souci par rapport à ces consultations en ce qui concerne Rio +20, comment allez-vous intégrer les nouvelles mesures ?</p>	<p>pays. La Banque est partenaire à Rio, il y a une forte délégation et accueillons les pays africains pour que la voie de l'Afrique soit entendue à Rio. Bien sûr, il y aura de nouveaux éléments en termes de durabilité environnementale mais cela ne changera pas fondamentalement la politique qui est déjà assise sur de bonne base concernant la dégradation des changements climatiques, l'efficacité dans le contrôle de l'impact sur les communautés. Donc on va simplement prendre ces éléments avant de finaliser et de confronter à ceux que nous avons pour pouvoir les intégrer à tous ce qui sortira de Rio.</p>	
		<p>Au sujet de l'implication de la population, ça s'opère à plusieurs niveaux puisque déjà pour la préparation des projets il y a des séances de concertation et de participation des populations et des communautés locales sur le projet et ses impacts pour avoir leur écoute et leur contribution sur le design même du projet. Dans un 2^{ème} volet, nous avons différents niveaux de catégorisation des projets selon leur impact sociaux et environnementaux et ces évaluations sont divulguées sur internet pour permettre à toute personne d'avoir accès à ce qui est dit et aux soucis environnementaux et sociaux qui peuvent résulter du projet. C'est une procédure de transparence et de partage de l'information avec toutes les parties prenantes pour pouvoir se prononcer sur l'évaluation qui est faite.</p>
<p>Comment se répartissent les dons et les prêts ?</p>	<p>Par rapport aux dons et prêts, les pays sont classés par leur niveau de revenu (Maroc moyen) sont conçu de sorte à ce que ça soit préférentiel (40 ans), prêt concessionnelle et prêt basé sur la stratégie du pays. Nous intervenons, nous avons des instruments liés d'un secteur</p>	



	spécifique qui peuvent avoir la forme d'une subvention, activité comme par exemple les projets solaires et éoliens qui sont fortement coûteux.	
		Information à partager : la Banque Mondiale a testé le système pays au Maroc à l'occasion d'un projet de dépollution d'Oum Rabii qui finance une dizaine de projet d'assainissement avec l'ONEP
Si une personne qu'elle soit morale ou physique présente un projet auprès de la Banque, est ce que la Banque va faire une évaluation environnementale et sociale ou bien est-ce l'individu qui va e supporter les coûts ? Est-ce que cette évaluation sera faite selon les directives de la BAD ou selon la réglementation marocaine ?	Les documents de prêt : tout ce qui est mis dans les documents fait force de loi, c'est obligatoire pour le client ou pour le pays de les appliquer mais la Banque a ses propres moyens et procédures auxquelles elle doit obéir. Le pays ou le client a la responsabilité d'assurer que les évaluations environnementales sont faites correctement mais la Banque a un rôle d'abord d'appui à ces opérations-là. Il y a des pays qui demandent à utiliser l'expertise de la Banque pour accompagner la préparation d'un projet, c'est possible, donc la Banque a un rôle de conseil et avec l'audit également un rôle de contrôle. Si on rencontre quelque chose qui n'est pas conforme aux propres politiques de procédures de la Banque, il faut avertir le pays. L'évaluation environnementale se fait d'abord sur la base des législations nationales. Apprendre les spécificités des pays pour pouvoir les refléter dans notre système et donc à la fois obéir aux législations des pays et protéger la Banque des échecs des projets.	
Est-ce que la BAD a prévu un système de contrôle et de suivi sachant que les projets environnementaux changent rapidement et utilisent beaucoup de nouvelles technologies ? Est-il prévu une deuxième phase concernant l'entretien du projet pour le long terme ?		
Qu'est ce qui change ? car en ce qui concerne le Maroc, la composante environnementale et sociale		



<p>a commencé au début des années 90 lorsqu'on faisait les barrages on a commencé à faire des études d'impact sur l'environnement et sur le social. Est-ce un changement total ou une valeur ajoutée ?</p>		
<p>Qu'en est-il concernant la transparence, l'accès à l'information, le problème de langue ? Quelles sont les conditions dans les accords des prêts ? Dans l'évaluation des questions environnementale et sociale, comment contrôlez-vous cela ? Quand peut-on dire que le projet est bon ou pas ?</p>	<p>L'accès à l'information des communautés selon leur langue est essentiel, pour ce faire c'est au gouvernement d'aider et de rendre disponible l'information, et les organisations de la société civile ont à jouer un rôle très important parce qu'elles peuvent accéder aux documents et répercuter l'information aux communautés et leur expliquer. Donc il y a un effort au niveau national à faire pour la diffusion de l'information</p>	
<p>Quels sont les changements qu'on a apportés ? Si on prend les 5 SO où on a mis les questions des sites archéologiques ? les bâtiments anciens ?</p>	<p>C'est important, les questions communautaires, les sites archéologiques et l'héritage culturel sont intégrés dans la SO1</p>	
<p>Pourquoi la Banque contrairement à d'autres institutions, intègre-t-elle le PGES et le PIR ?</p>	<p>Il y a vigilance pour ne pas laisser passer des projets Non-conformes et tout particulièrement s'ils sont catastrophiques humainement. En ce qui concerne la réinstallation particulièrement la question foncière est essentielle, Pour la mise à niveau, on aura des lignes directrices que le staff de la Banque et les pays mais aussi les consultants pourront utiliser et pour cela la Banque est prête à mettre de l'argent en terme de formation de tous les acteurs, ce sera la 2^{ème} étape de l'ISS. La Banque a un certain nombre de valeur qui marque sa spécificité par rapport aux autres BMD. . En tant que Banque africaine, nous a ainsi conduit à vouloir rendre plus opérationnelle notre politique de réinstallation qui est la plus audacieuse parmi les bailleurs de fonds même s' il y a consensus pour dire que ce n'est pas toujours facile de la rendre opérationnelle. D'où le choix de garder un niveau d'intégration fort par rapport au plan de gestion qui lie l'environnement et le social.</p>	<p>En tant que Bureau d'étude nous pouvons dire que jusqu'à aujourd'hui la notion d'évaluation environnementale n'est pas assez bien cernée dans les termes de référence que nous recevons. Cela me met dans l'embarras avec ce que je fais au niveau de la Banque Mondiale parce que à son niveau l'évaluation environnementale jusqu'au plan de gestion n'intègre pas le plan de réinsertion de la population, se sont deux volets distincts. L'intégration que vous proposez implique le renforcement des capacités pays pour la mise à niveau. Il y a en effet un problème de compréhension des lignes directrices que se soit au niveau de la BAD ou de la Banque Mondiale ou encore avec la MCSI d'où nécessité d'un travail énorme au niveau des politiques pays.</p>



<p>La banque fait des prêts qui cadrent avec les stratégies des différents pays en fonction de plusieurs secteurs. Etant donné que je suis dans une zone où d'autres partenaires financiers opèrent notamment la Coopération Financière Allemande, le FILA et la Banque Mondiale, quelles sont les dispositions pour harmoniser entre les partenaires pour une meilleure intégration des actions ?</p>		
<p>La banque cherche l'harmonisation avec les procédures des banques multilatérales et régionales et non uniformisation j'aimerais bien avoir des exemples concrets qui montrent la spécificité de notre région et de leur procédure ?</p>	<p>Si on considère la situation de l'Afrique par rapport au changement climatique, seul 4% des émissions de gaz à effet de serre relèvent du continent, pourtant les questions essentielles de l'Afrique sont des questions d'adaptation. Tous les systèmes de productions sont impactés. Le Maroc par rapport au Gabon sur les ressources forestières, le Gabon a des préoccupations qui ne sont pas pour le Maroc. Donc se sont ces différences, ces particularités qu'on voudrait intégrer dans ce système pour insister d'avantage sur ce qu'on appelle les spécificités nationales, régionales du continent africain. De plus on a dit harmonisation et non pas uniformisation parce que nous voulons prendre les meilleures pratiques au niveau international, nous ne voudrions pas copier par exemple le système de la Banque Mondiale qui pourrait avoir des pratiques différentes aux particularités régionales de l'Afrique, mais une discussion est déjà entamée avec les partenaires qui ont décidé d'adopter le système de screening par rapport au changement climatique des projets et nous nous adoptons ce qu'il y a de bien, par exemple la lutte contre la pollution de la Banque Mondiale.</p>	
<p>Pourquoi trouve –t-on dans la SO1 l'évaluation environnementale, sociale stratégique ?</p>	<p>Il faut savoir qu'au niveau de la catégorisation la Division sauvegarde et conformité peut, en référence au système actuel de sauvegardes, demander pour les prêts politiques,</p>	



	<p>programmatisques...etc., qu'une évaluation environnementale stratégique soit effectuée. Avec le nouveau système, on cherche à systématiser cette approche.</p>	
<p>Est-ce que les conditions de la BAD sont comparativement plus avantageuses que celles des autres institutions ? Quelle est l'intervention de la BAD dans le secteur privé, est ce que la BAD dispose d'une politique RSE ?</p>	<p>Si vous êtes porteur de projet privé vous allez penser à la SFI parce que la surface financière est plus importante, mais sachez que si vous décidez de partir à la SFI, il faut prévoir une période de un à deux ans pour la préparation car vous serez confronté à des critères extrêmement variés et précis et donc vous ne serez écouté que si votre dossier est complet. Alors que pour nous en tant que Banque Africaine, sachant que l'investissement dans le secteur privé est en augmentation ? il est très important pour nous d'arriver à guider les clients vers les choses qui sont concrètes et opérationnelles. C'est pour cela qu'il faut accompagner techniquement le développement du secteur privé sur le continent, c'est cela la différence d'approche.</p> <p>Au Maroc la BAD n'a pas beaucoup de projet dans le secteur car les banques nationales commerciales assurent une bonne partie des financements pour les opérateurs privés, bien que la BAD ait signé récemment un accord avec l'OCP. Ailleurs sur le continent c'est différent, si on prend par exemple le cas de la Mauritanie, le secteur privé est beaucoup plus important pour la BAD. Il faut savoir que la BAD a trois rôles principaux : le 1^{er} est financier mais ce n'est pas le plus important, le 2^{ème} rôle est de conseiller et le 3^{ème} est de catalyser d'où l'assistance technique. Pour le secteur privé, la BAD a un instrument sous forme de dons pour aider le secteur privé africain. Quant aux conditions, elles sont avantageuses par rapport aux autres bailleurs de fonds. Pendant la crise 2008-2009, la BAD a triplé son intervention surtout pour le secteur privé. C'est un rôle beaucoup plus important que donner de l'argent, c'est faire du développement.</p>	
<p>Dans qui doit gérer</p>	<p>C'est le système pays qui détermine</p>	



<p>l'attribution de catégorie pour tel projet, est ce que c'est la BAD ?</p>	<p>dans un premier la proposition de catégorie, ensuite la Banque doit trancher pour valider ou changer la catégorie.</p>	
<p>En ce qui concerne la réinstallation, il faut se référer aux législations nationales ou internationales ?</p>	<p>On doit se référer à la législation nationale puisque en cas de réinstallation, les indemnisations sont faites par les gouvernements et que le gouvernement est responsable des populations de son pays. En ce qui concerne le différentiel entre la Banque et le pays, c'est le système le plus contraignant qui s'applique.</p>	



ANNEXE 3 : RAPPORT DU GROUPE 1

SO1 – Evaluation environnementale et sociale

Président : M. AbdelAziz Ameziane

Rapporteurs:

1. Mohamed Coulibaly
 2. Saidou Najat
-

Méthodologie:

Lecture de la sauvegarde opérationnelle 1 point par point pour faire des propositions de modification nécessaires.

La discussion au sein du groupe a abouti à un certain nombre de suggestions et de remarques dont on a retenu les suivantes :

Sur l'introduction et les objectifs

Biffer le mot « introduction » et remplacer le sous-titre par « *objectif Global* » dans un souci d'harmonisation avec les autres sous-titres.

Objectif Global :

Petit ajout :

1. l'objectif de cette SO est primordial et l'ensemble des SO qui la soutiennent est d'intégrer les considérations environnementales et sociales, **en tenant compte de** celles liées à la vulnérabilité au changement climatique dans les opérations de la Banque ...

Sur les Objectifs spécifiques

Ajouter un nouvel objectif spécifique sur le genre conformément à la proposition suivante :

- *S'assurer que la question du genre est gérée de manière appropriée dans les opérations de la Banque*

Examiner la possibilité de rajouter de nouveaux objectifs spécifiques sur :

- les conditions de travail,
- les droits de l'homme,
- et d'autres sujets d'importance du point de vue environnemental et social

Dans l'objectif spécifique No 2 : pour éviter toute confusion, remplacer le verbe « *cerner* » par « *identifier* », et reprendre la formulation en français du dernier paragraphe sur les questions de vulnérabilité pour être conforme à la version Anglaise.

Sur le champ d'application

La sauvegarde (SO1) devrait être appliquée aussi aux prises de participation de la BAD.



Proposition de reformulation :

- Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêts de la Banque (Secteurs Public et privé), y compris les prises de participation, ainsi qu'aux activités de projets financés par d'autres instruments financiers gérés par la Banque...

Préciser clairement, dans quel cas la SO 1 ne s'applique pas, c'est-à-dire les exclusions/exemptions. Il faut donc **lister les cas d'exclusion** dans la note 4 en bas de page.

Sur la Catégorisation

Catégorie 1

Mettre l'adjectif qualificatif « négatifs » avant « Significatifs » et « Irréversibles » dans la qualification de la Catégorie 1. Proposition de reformulation :

- Les projets de la C1 sont susceptibles ... des impacts environnementaux... ou sociaux ... négatifs significatifs et/ou irréversibles...

Clarifier les « **effets cumulatifs** » qui font qu'un projet peut être replacé dans la catégorie 1, alors que ses impacts isolés font qu'il relève d'une autre catégorie.

Annexer une liste exhaustive des projets par catégorie ou renvoyer au document de procédure sur la catégorisation.

Pour l'utilisation des systèmes-pays, clarifier davantage la relation entre ces systèmes et les procédures de la BAD.

Sur la gestion des risques, préciser s'il fait partie intégrante de l'EIES ou si c'est une étude à part, ou laisser au choix de l'emprunteur.



ANNEXE 4 : RAPPORT DU GROUPE 2

SO 2 : Réinstallation Involontaire et SO 5 : Conditions de Travail

- SO2: SO très développée qui présente l'intérêt de l'exhaustivité, mais d'un manque d'opérationnalité selon les commentaires des différents participants.

	Observations	Suggestions
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le référentiel de protection des droits économiques sociaux et culturels pour les PAP - Opérationnalité de l'OS en termes de réalisation et de phasage 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les politiques pays vers les standards internationaux de protection des droits de l'homme (Convention Internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels; Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, etc.) - Préparer au niveau du bailleur de fond, un planning d'intervention détaillé et échelonné durant toute la phase de conception pour assurer le contrôle rétroactif de l'intervention du promoteur
Consultation et participation	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir l'adhésion de la population à l'amont de la conception du projet - Intégrer les valeurs immatérielles dans l'identification des pertes des PAP - Identifier les catégories vulnérables - Améliorer les conditions de vie des PAP 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire intervenir l'ensemble des parties prenantes concernées pour instaurer une cohésion sociale et la notion de partage du développement - Prendre en considération la culture et l'héritage, le cas échéant proposer un plan de dialogue avec les autorités morales et religieuses - Ajouter l'aspect Genre en tant que tel / négocier un compromis avec la politique du pays - Prévoir des mécanismes d'intégration et de valorisation des PAP
Communication et information	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de communication avec la société civile pour la compréhension des documents du projet - Volet linguistique - Diffusion de l'information au public 	<ul style="list-style-type: none"> - Demander au promoteur du projet de traduire et de diffuser les documents du projet dans la langue officielle du pays - Demander au promoteur d'informer les populations directement ou de les orienter vers le site de la Banque (le volet linguistique?)
Indemnisation	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les biens des PAP 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire participer les parties prenantes dans l'identification et l'évaluation des biens



		-Inclure des catégories d'indemnisation pour les biens matériels et immatériels
Responsabilisation	-Comment responsabiliser les privés par rapport au PAP -Intégrer les valeurs immatérielles dans les biens des populations	-Accompagner les politiques pays vers les standards internationaux de protection des droits de l'homme -Faire intervenir l'ensemble des parties prenantes concernées

➤ SO 5 : Conditions de Travail

- Proposer le respect des bonnes pratiques de travail et des droits des employés, mais éviter d'imposer des standards trop rigoureux qui écarteraient la participation des entreprises nationales;
- Accompagner les entreprises nationales pour la mise à niveau en matière de droit du travail;
- Introduire aussi les obligations des travailleurs.



ANNEXE 5 : RAPPORT DU GROUPE 3

SO 3 : Biodiversité et Services écosystémiques et SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, Gaz à effet de Serre, matières dangereuses, et efficacité dans l'utilisation des ressources

Président : Haddane Brahim (UICN)

Rapporteurs :

1. Mohamed El Mokhtar N'Diaye – DREDD/ Ministère Environnement /Mauritanie
 2. El Madani Meryem – Chargée de Programme eaux douces –WWF MedPO équipe du Maroc
-

Prenant la parole le Président a invité les membres du groupe à se présenter pour faciliter la concertation.

Par la suite les participants ont fait un tour de table, suivi des débats et commentaires du contenu du Projet du Rapport sur les options du SSI concernant la SO3 et La SO4.

➤ SO 3 : Biodiversité et Services écosystémiques

Questions/remarques	Réponses/clarifications de la BAD
Il est important de rappeler les conventions ratifiées qui traitent ou ont un impact sur la sauvegarde des écosystèmes (CCD, CCC, RAMSAR, CITES, CMS ...) et de d'intégrer l'approche de la BAD dans le même sens que ces conventions.	C'est déjà prévu par la BAD
La sélection des experts est faite par le client, ainsi le choix peut être fait pour favoriser les intérêts des clients ou de l'emprunteur au détriment des écosystèmes et des services qu'ils fournissent	La BAD se réserve le droit de valider le choix des experts et de faire un contrôle à travers des missions sur terrains qui impliquent différents experts (économistes, environnementalistes, ...)
Il est important d'impliquer la Société Civile pour l'évaluation des retombées écologiques des projets avant l'octroi des financements	Implication de la Société Civile est faite pour le moment par des activités de renforcement de leurs capacités
Il est important de tenir compte des volontés politiques pour faire des choix stratégique mais qui respectent aussi la volonté de préserver les	BAD favorable à cette approche



ressources naturelles des pays	
Il faut que la BAD refuse de financer des projets prévus sur des habitats critiques	BAD favorable a cette approche
Est-ce que les études d'impacts se font avant ou après le financement des projets ?	Les résultats de l'étude d'impact sont reçus et validés par la BAD avant le financement. Le financement se base sur les résultats de ces études d'impacts
Mise en place de base de données par pays pour avoir un historique d'une part des problèmes environnementaux et de l'état de qualité et puis pour éviter de dupliquer des expériences négatives (au sein du même pays ou inter-pays)	Ça pourrait être une bonne approche
Inviter les clients à intégrer l'approche de partage des bénéfices dans les documents de projets	Le partage des bénéfices est dans l'esprit des actions de la BAD qui encourage cette approche
Exiger du client d'indemniser la population locale qui peut être impactée par le projet et faire attention à ne pas créer par cette indemnisation des conflits sociaux ou autoriser des projets qui génèrent des problèmes environnementaux et des endommagement irréversibles des ressources naturelles ou des écosystèmes	La BAD encourage des projets d'indemnisation et de paiement pour les SE
La BAD doit promouvoir le financement des projets/activités qui tiennent compte de la cogestion des bassins versants pour atténuer les effets sur la biodiversité	BAD favorable à cette approche
La banque doit se réserver le droit de refuser le financement de projets qui nuisent à la biodiversité	BAD favorable à cette approche
Les 35 conditions du SO portent essentiellement sur les responsabilités du client/emprunteur sans préciser celles de la BAD	BAD favorable à cette approche
La consultation de toutes les parties prenantes notamment la communauté locale et les ONG est très importante	La consultation des parties prenantes est systématique pour la BAD dans tous les financements
La formulation du rapport doit être révisée par un éditeur	BAD favorable à cette approche



- SO4 : Prévention et contrôle de la pollution, Gaz à effet de Serre, matières dangereuses, et efficacité dans l'utilisation des ressources

Objectif	Proposition/ remarque	Avis de la banque
Pt 7 : L'emprunteur ou le client devra inclure les principes d'efficacité des ressources et de prévention de la pollution dans le contexte politique du Projet, en conformité avec les principes d'une production propre	D'une production plus propre en référence au bas de page	Favorable
Pt 10 : L'emprunteur ou le client devra prévenir le rejet de polluants dans l'air, les eaux superficielles et souterraines et les sols. Si la préservation totale n'est pas possible, l'emprunteur ou le client devra prendre des mesures spécifiques pour réduire ou minimiser les effluents ou volume des rejets	Rajouter a ce point la possibilité de prétraiter les effluents avant leurs rejets	Favorable
Pt 11 : L'emprunteur ou le client devra évaluer les impacts potentiels des rejets de polluants sur l'environnement en tenant compte des récepteurs et étudier :....	L'emprunteur ou le client devra évaluer les impacts potentiels des rejets de polluants sur l'environnement en tenant compte des communautés environnantes, des conditions sociales et des récepteurs en étudiant :	Favorable
Pt 15 : Si des tiers doivent être utilisés pour la gestion des déchets dangereux et leur élimination, l'emprunteur ou le client devra évaluer leur légitimité et légalité à mener des activités de gestion des déchets dangereux et obtenir la chaîne de traçabilité	La Banque doit également exiger du client d'évaluer les compétences et les moyens du tiers en plus de leur légitimité et légalité La société civile devrait être consultée et associée avant la	Favorable



	mise en place du projet	
Pt 16 : L'emprunteur ou le client devra s'efforcer d'adopter des mesures pour réduire les émissions des GES produites par les sources du projet, directement et indirectement, en tenant compte des mesures financières et technologiques mais aussi économiquement réalisables	Il faut tenir compte également des mesures réalisables aussi du point de vue environnemental et social	Favorable
Pt17 : L'identification précoce des quantités d'émissions de GES fournira à l'emprunteur ou au client une base pour déterminer si des quantités importantes d'émissions absolues seront libérées...	Est-ce que la Banque applique l'approche du crédit Carbone au sein de ses démarches internes et indépendamment des projets, des clients et emprunteurs	Oui absolument
Pt 20 : Tous les produits chimiques qui sont ou seront interdits par les traités internationaux, y compris les substances appauvrissant la couche d'ozone, les polluants persistants ... ne doivent pas être fabriqués, commercialisés ou utilisés par l'emprunteur ou le client.	Il faut reformuler et faire ressortir que les PROJETS ou les produits chimiques qui sont ou seront interdits par les traités internationaux, y compris les substances appauvrissant la couches d'ozone, sont fabriqués, commercialisés ou utilisés par le client ne seront pas financés	Favorable
Pt 21 : Gestion des pesticides. On fait référence à une lutte antiparasitaire	Remplacer lutte antiparasitaire par lutte intégrée	Favorable
Pt 22 : Si les pesticides sont utilisés pour la gestion de la lutte antiparasitaire, l'emprunteur ou le client ne devra sélectionner que les pesticides à faible toxicité, qui ne constituent pas une menace pour la santé humaine ou l'environnement et qui n'affecteront pas les ennemis	Faire référence aux bonnes pratiques agricoles comme pour les bonnes pratiques industrielles et à la santé animale et environnementale comme pour la santé humaine	Favorable



<p>naturels des ravageurs. L'emprunteur ou le client sera tenu de gérer et de disposer des pesticides conformément aux bonnes pratiques industrielles internationales ...</p>		
<p>Pt 23 : L'emprunteur ou le client ne devra pas utiliser de pesticides classés Ia, Ib ou II (modérément dangereux)</p>	<p>Eliminer modérément dangereux car tous les pesticides sont en majorité dans cette catégorie</p>	<p>Favorable</p>
<p>Pt 24 : L'emprunteur ou le client devra déterminer si le projet pose un risque opérationnel d'accident ou de situation d'urgence et devra évaluer les options visant à répondre à de telles situations. Le cas échéant, l'emprunteur ou le client devra élaborer un plan d'intervention d'urgence ...</p>	<p>Remplacer évaluer par élaborer et fournir un plan d'urgence. Faire référence à la santé animale également comme pour la santé humaine</p>	<p>BAD favorable</p>
<p>Pt 25 : les emprunteurs ou clients devront évaluer, et le cas échéant, mettre en œuvre des mesures financièrement réalisables et économiques visant à améliorer l'efficacité de la consommation par le projet, des ressources comme l'énergie, l'eau, les matières premières et d'autres ressources</p>	<p>Les mesures devraient être écologiquement et socialement responsables en plus de financièrement et économiquement réalisables et économiques afin d'optimiser l'efficacité de l'utilisation des ressources (eau, énergie, ressources naturelles, ...)</p>	<p>Favorable</p>
<p>Pt 26 : à intégrer dans le rapport</p>	<p>Les risques des sites exposés aux catastrophes naturelles doivent être pris en considération ainsi que la pollution sonore</p>	<p>BAD favorable</p>

